



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction  
Départementale  
de la Protection  
des Populations

SCA Gen'Adour  
1030 Route de Montfort  
40180 YZOSSE

Santé Animale et Zoonoses

Cité Administrative  
2 rue Pierre BONNARD  
à PAU

Délégation territoriale  
6 allées Marines  
à BAYONNE

Pau, le 26 novembre 2013

Objet : Délivrance agrément sanitaire

Références : NF/NF - n° 3649

PJ : Attestation d'agrément

Affaire suivie par: Nicolas FRADIN

Monsieur le Directeur,

Un contrôle de votre centre de stockage de semence bovine situé à BRISCOUS a été effectué le 25 novembre 2013 par Nicolas FRADIN, vétérinaire inspecteur à la Direction Départementale de la Protection des Populations, en vue de la délivrance d'un agrément.

A l'issue de cette inspection, l'agrément pour le stockage de semence bovine vous a été délivrée sous le numéro :

**FR SB 64 2**

Une nouvelle inspection sera réalisée dans un délai de 6 mois afin de vérifier la mise en place des procédures.

A cette occasion, un test de traçabilité complète sera effectué pour vérifier les dispositions décrites dans votre dossier d'agrément.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur départemental de la protection des populations,

Pierre ABADIE

Copie :

- Dr ITHURBIDE, vétérinaire responsable de l'établissement.

Voies de recours :

Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification :

- soit par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, ou par recours hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être déférée au tribunal administratif compétent dans les deux mois suivants,
- soit par recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Ces voies de recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

La DDPP met en œuvre un traitement automatisé d'informations nominatives. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification pour les informations à caractère personnel la concernant.

Ce droit s'exerce auprès du service dont l'adresse figure en en-tête de ce document.

Toute correspondance doit être adressée à :  
Direction départementale de la protection des populations  
2 rue Pierre BONNARD – CS 70590 - 64010 PAU CEDEX  
Tél: 05.47.41.33.80 - Fax: 05.59.02.89.62  
Courriel : ddpp@pyrenees-atlantiques.gouv.fr